

Projet de résolution

Au sens de l'article 34 du Règlement du Conseil municipal

relative à l'objet suivant :

Elargir l'offre d'activité dans le cadre de la stratégie « **des rez-de-chaussée actifs** ».
Interpeller La poste pour définir les nouveaux besoins en lien avec le développement des nouveaux quartiers.

Exposé des motifs :

Le PDCom définit la stratégie d'aménagement communal pour les 10 à 15 prochaines années. Dans la préface de la version 2023, le décor est posé : le Grand-Genève est l'une des régions les plus dynamiques d'Europe, ce qui influence fortement les communes urbaines. « Depuis quelques années, la Ville de Lancy connaît une croissance comparable à celle des années 60. Huit à dix-mille habitants supplémentaires sont projetés à l'horizon 2030 ».

Parmi toutes les mesures envisagées pour adapter ce développement, le concept de la stratégie des rez-de-chaussée actifs a été initié récemment. En lien d'ailleurs avec la motion intitulée « **favoriser le développement du commerce de proximité et d'une économie durable à Lancy** » les objectifs sont notamment d'intégrer la dynamisation de l'espace public et de diversifier l'offre pour répondre aux besoins variés de tous les publics.

Si pour un quartier comme Surville, des projets de crèches et d'ateliers d'artiste sont en cours d'élaboration, le potentiel pour des commerces et d'autres activités est énorme !

Ceci a été identifié pour de nombreux secteurs, aux Semailles, aux Marbriers, à Chapelle-Gui, et Ancien-Puits, et la place des Ormeaux.

Constats :

De manière généralisée, la Poste réduit partout en Suisse le nombre des offices de poste, mais tend à développer les agences postales **installées dans des commerces**.

Pour mémoire, la fermeture du bureau de poste des Ormeaux en 2013 avait conduit à une pétition de nombreux habitants du secteur, et symboliquement, une couronne mortuaire avait été déposée devant son entrée..... (cf article de la TDG du 9 septembre 2013).

Avec ce fort potentiel de développement et l'augmentation de la population, les postes de la Praille, de Lancy-Onex et des Palettes ne répondent plus aux besoins de proximité notamment.

Pour ces motifs, le Conseil municipal invite le Conseil Administratif à :

- Interpeller La Poste pour identifier les nouveaux besoins en matière de proximité dans les nouveaux secteurs à fort développement.

Proposé par le groupe PDC/VL au CM du 14 mars 2024

Conseil municipal du 14 mars 2024

Résolution renvoyée à la Commission de l'aménagement du territoire à l'unanimité

Conseil municipal du 10 octobre 2024

La résolution est classée à l'unanimité, soit par 30 oui, 0 non, 0 abstention